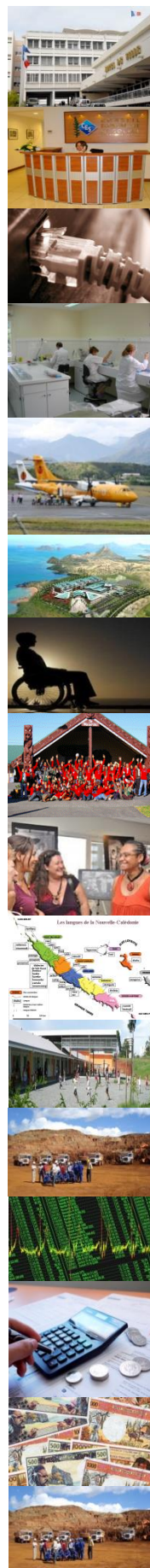


Budget primitif 2018

Voté par le congrès de la
Nouvelle-Calédonie le 23 janvier 2018



NOUVELLE-CALÉDONIE



BP 2018

NOUVELLE-CALEDONIE

**BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE
REPARTITION DE LA NOUVELLE-
CALEDONIE – EXERCICE 2018**



BUDGET ANNEXE DE REPARTITION

Mission M01

Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

RECETTES : 120 410 690 000 F

DEPENSES : 120 410 690 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à cette mission s'élève à 22 578 749 F.



Financements réglementaires

Dans le cadre du budget primitif 2016 de la Nouvelle-Calédonie, il a été décidé de créer un budget annexe de répartition destiné à regrouper les crédits dédiés au financement réglementaire des collectivités territoriales. La Nouvelle-Calédonie assure le recouvrement des impôts, droits et taxes perçus ainsi que les recettes de la régie des tabacs qui sont réparties entre les collectivités. Elle détermine l'assiette du budget de répartition et en prélève une quote-part qui représentera 74,07 % en 2018. Sur cette quote-part, elle reverse aux provinces 55,5 % et aux communes 18,57 % (17,8% sur la part fonctionnement) en raison de la protection actionnée par l'effet cliquet sur le FIP fonctionnement qui permet aux communes de percevoir au minimum la dotation de l'année précédente. Le reliquat, à savoir 25,93 %, correspond à la part de la Nouvelle-Calédonie destinée au financement de son budget propre.

**Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics**

Historique des moyens financiers

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
Recettes	123 706 503 295	124 260 177 515	103 635 756 212	83%	120 410 690 000	-3%
P0104 Régie des tabacs	8 234 373 351	8 437 059 479	7 317 457 572	87%	8 550 000 000	1%
P0103 Assiette fiscale de répartition	115 462 129 944	115 823 118 036	96 318 298 640	83%	111 860 690 000	-3%
P0105 Dotations aux Provinces et aux Communes	10 000 000	-	-		-	
Dépenses	143 092 444 755	124 260 177 515	87 432 900 845	70%	120 410 690 000	-3%
P0104 Régie des tabacs	1 418 706 381	2 344 683 293	1 717 488 337	73%	1 958 200 000	-16%
P0103 Assiette fiscale de répartition	18 925 826 714	6 615 142 407	5 221 570 320	79%	7 056 270 000	7%
P0105 Dotations aux Provinces et aux Communes	122 747 911 660	115 300 351 815	80 493 842 188	70%	111 396 220 000	-3%

Le mot du membre du gouvernement chargé d'animer le secteur

Philippe GERMAIN, Nicolas METZDORF



En 2017, les collectivités ont essuyé un recul de l'assiette de dotations plus important que prévu : d'un montant de 117 969 MF en 2016 à répartir aux collectivités, l'atterrissage 2017 prévoit un niveau à 107 444 MF (contre 111 912 MF prévus au budget 2017).

En 2018, les prévisions tablent sur un léger rebond avec un niveau attendu de 111 396 MF sous l'effet de la reprise de l'activité économique calédonienne en perspective.



Par ailleurs, l'augmentation des taxes comportementales en faveur de la santé de nos concitoyens et les finances de nos régimes sociaux auront un impact sur le budget 2018 :

- les recettes du tabac s'établiraient à 8 150 MF (contre 7 700 MF en prévision de réalisation 2017) ;
- la taxe de consommation sur les produits importés passerait de 1 750 MF en 2017 à 2 250 MF en 2018.

Au final, c'est un bon de plus de 10 ans en arrière que nous constatons avec un niveau de ressources fiscales à répartir équivalent à celui de 2007.

Programme P0103

Assiette fiscale de répartition

Recettes :	111 860 690 000 F
Dépenses :	7 056 270 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 11 845 906 F.

Enjeux et contexte

Direction régionale des douanes

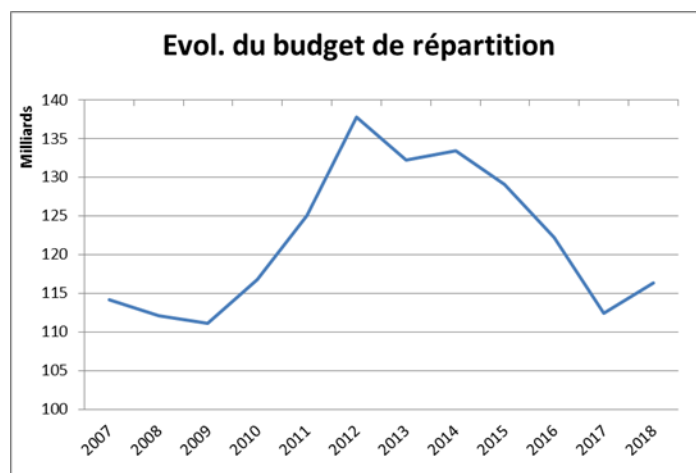
Après la forte baisse (-13%) enregistrée au cours des neufs premiers mois de l'année 2016, la valeur CAF des importations connaît une progression de 2% sur la même période de 2017. Les recettes collectées enregistrent une évolution comparable de 1,96%, alors que le volume des exonérations s'accroît dans le même temps, de 4%.

Cette augmentation des exonérations est entièrement supportée par le budget de répartition (+ 3,20%). En effet, dans le même temps les exonérations prises sur le budget de reversement connaissent une baisse de 0,72 %.

Le contexte tant mondial que calédonien, conduit des prévisions prudentes pour 2018, année marquée par plusieurs facteurs d'incertitude.

Direction du budget et des affaires financières

Passant de 138 milliards F.CFP en 2012 à 112 milliard F.CFP en 2017 le budget de répartition aura perdu 26 milliards F.CFP de ressources destinées à alimenter les budgets des collectivités. L'espace budgétaire qui s'ouvre revient à un niveau équivalent à celui d'il y a 10 ans après une « bulle budgétaire » alimentée par une décennie qui a vu la construction de plusieurs équipements publics structurants (aéroport, hôpital, routes ...) et de nouvelles unités de production dans le secteur du nickel.



**Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics**

Le tableau ci-dessous correspond à l'assiette nette des dotations et montre l'évolution des différents impôts et taxes (budgété, constaté et recouvré).

	CA 2016	Recouvrement brut au 31/12/2016	Budget 2017	droits constaté au 30/11/2017	recouvrements au 30/11/2017	BP 2018
Recettes tabacs	8 234 373 351	8 234 373 351	7 753 000 000	7 317 457 572	7 317 457 572	8 150 000 000
Achats et frais à déduire	1 418 706 381	1 418 706 381	1 620 410 000	1 717 488 337	1 717 488 337	1 558 200 000
TOTAL Tabacs	6 815 666 970	6 815 666 970	6 132 590 000	5 599 969 235	5 599 969 235	6 591 800 000
Droits afférents autorisations minières	942 000	942 000	410 000			420 000
Contribution téléphonique	75 057 826	50 131 140	75 000 000	49 353 379	49 353 379	75 000 000
CES	51 095 795	113 836 024	0	18 470 132	16 755 661	0
IRPP	22 862 046 779	22 990 547 531	21 000 000 000	20 299 179 399	18 484 175 642	20 500 000 000
IRVM	3 386 369 872	3 171 586 310	3 000 000 000	3 650 822 857	3 203 430 092	3 500 000 000
TOF	619 452 162	619 452 162	600 000 000	518 824 858	518 824 858	800 000 000
IRCDC	784 921 733	784 333 749	819 000 000	754 804 816	755 314 533	819 000 000
IS à 30%	30 469 427 209	30 967 079 969	29 500 000 000	23 974 293 094	24 056 142 546	28 500 000 000
IS à 35%	452 062 158	453 851 938	531 000 000	526 622 007	533 595 157	531 000 000
IFA		4 444 238		262 631	262 631	0
Contribution patentes	3 901 166 179	2 995 827 911	3 452 000 000	3 432 218 185	3 310 896 977	3 452 000 000
Contribution foncière	1 306 636 177	1 287 531 764	1 320 000 000	1 308 138 466	1 292 814 922	1 325 000 000
Contribution additionnelle à l'IS	1 148 594 324	1 141 090 508	1 300 000 000	1 025 164 755	1 007 988 642	1 200 000 000
Total impôts directs	65 057 772 214	64 580 655 244	61 597 410 000	55 558 154 579	53 229 555 040	60 702 420 000
Droits de douane	6 107 005 480	6 169 051 350	6 000 000 000	5 649 524 128	5 600 617 560	6 300 000 000
TGI	18 478 127 476	18 535 755 083	19 000 000 000	16 903 883 273	16 700 898 936	18 800 000 000
TCPI	1 752 440 703	1 693 463 071	1 750 000 000	1 568 961 540	1 567 480 768	2 250 000 000
Taxe de péage	312 890 908	315 805 355	306 000 000	287 941 222	283 954 875	306 000 000
TBI	6 891 972 729	6 958 093 116	7 000 000 000	6 242 550 553	6 170 150 882	6 900 000 000
TCPPL	707 536 514	727 917 752	750 000 000	681 164 092	669 073 080	750 000 000
Droits navigation intérieure	17 310 224	18 333 403	16 000 000	18 154 199	17 041 743	16 000 000
Droits de quai	261 495 583	266 888 528	250 000 000	233 543 981	221 617 215	250 000 000
Droits de port	74 999 798	77 117 253	75 000 000	69 915 730	68 308 758	75 000 000
TPP (Taxe sur les produits pétroliers)	5 710 259 338	5 700 393 224	5 700 000 000	5 154 559 638	5 035 759 491	5 400 000 000
TAPP	2 280 652 906	2 279 740 590	2 300 000 000	2 065 165 106	2 012 053 851	2 220 000 000
Droits enregistrement	6 176 636 214	6 052 720 943	4 500 000 000	3 888 686 113	3 888 899 084	4 300 000 000
Taxe hypothécaire	434 066 489	433 999 654	400 000 000	324 154 196	323 695 887	400 000 000
Droits de timbre	198 223 940	198 223 940	200 000 000	183 239 700	183 239 700	200 000 000
Taxe conso intérieure	625 733 738	625 733 738	560 000 000	508 254 932	508 254 932	560 000 000
Droits de licence	143 330 018	146 085 279	140 000 000	146 928 338	138 060 292	140 000 000
Taxe sur les spectacles et les jeux	32 590 520	32 590 520	35 000 000	28 940 545	28 940 545	35 000 000
Contribution sécurité immobilière	199 085 152	199 090 217	200 000 000	155 317 942	155 256 606	200 000 000
TOTAL impôts indirects	50 404 357 730	50 431 065 331	49 182 000 000	44 110 885 228	43 573 304 205	49 102 000 000
Recouvrement après ANV		87 774 306		40 532 218	40 532 218	
TOTAL GENERAL avant restitutions	122 277 796 914	121 915 161 851	116 912 000 000	105 309 541 260	102 443 360 698	116 396 220 000
Restitutions sur impôts	6 046 616 748	3 946 254 887	5 000 000 000	4 198 310 337	4 198 310 337	5 000 000 000
TOTAL GENERAL	116 231 180 166	117 968 906 964	111 912 000 000	101 111 230 923	98 245 050 361	111 396 220 000

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
Fonctionnement	115 462 129 944	115 823 118 036	96 318 298 640	83%	111 860 690 000	-3%
A0103-01 : Recettes fiscales	115 462 129 944	112 775 685 267	96 318 298 640	85%	111 860 690 000	-1%
A0103-03 : Restes à répartir	-	3 047 432 769	-	0%	-	-100%

Action A0103-01 : Recettes fiscales

Direction des services fiscaux (DSF)

66 962 000 000 F

Les impôts directs :

60 701 MF

Impôt sur le revenu des personnes physiques

20 500 MF

- *IRPP hors retenue à la source (20 300 MF)*
- *Retenue à la source (200 MF)*

Il est envisagé pour le budget primitif de 2018 une diminution de recette compte tenu de la mesure fiscale en faveur de l'investissement dans le secteur du logement intermédiaire dont le coût pour la collectivité publique est estimé à 1 269 MF au titre de l'année 2017 et dont l'impact mécanique devrait augmenter de 400 MF au titre de l'année 2018. On attend également une diminution du rendement de l'IRPP en lien avec une utilisation optimale des déductions de charges créées ou étendues par la réforme de fin 2016.

Ces prévisions de recettes tiennent compte de l'ensemble des dépenses fiscales accordées. Pour information, celles-ci se sont ainsi élevées à 7 500 MF au rôle général portant sur les revenus de 2016.

**Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics**

Dépenses fiscales : 7 520 MF

- Les charges déductibles du revenu global

Nature de la dépense	Revenus 2016	
	Nombre de foyers	Coût fiscal** (millions de F.CFP)
Intérêts d'emprunts habitation principale - Article 128 b) CI	16 282	1 168
Travaux sur habitation - Article 128 h) CI	8 474	787
Pensions alimentaires - Article 128 c) CI	4 328	633
Frais de garde des enfants - Article 128 j) CI	2 409	159
Salaires versés aux gens de maison - Article 128 f) CI	7 160	789
Cotisations sociales - Article 128 d) CI	17 722	465
Primes d'assurance vie - Article 128 e) CI	22 369	718
Immeubles historiques - Article 128 h) quater CI	16	4
Travaux et équipements verts - Article 128 g) CI	871	65
Dépenses internat et transport interurbain - Article 128 j) CI	753	6
Contribution calédonienne de solidarité déductible – Art. Lp 722 et s CI	-	-
Total***	46 597*	4 794

* nombre de foyers bénéficiant d'au moins une de ces mesures

** impact d'une seule niche à la fois, ne prend pas en compte la possibilité de plusieurs niches pour un même foyer

*** coût combiné de l'ensemble de ces mesures

- Les réductions d'impôts

Nature de la dépense	Revenus 2016	
	Nombre de foyers	Coût fiscal** (en millions de F.CFP)
RI redistributive - Article Lp. 136- II 1° CI	93 300	1 373
RI en faveur du logement intermédiaire - Article 136-II 2° 2°bis Ci	1 137	1 269
Dons aux œuvres (mécénat) - Article Lp. 136-3 CI	907	37
Versement d'une prestation compensatoire - Article 136-II 3° Ci	63	9
RI en faveur du logement affecté à l'habitation principale - Article 136-II 2°ter Ci	153	16
RI pour versement de cotisations syndicales - Article Lp. 136-6 CI	2 231	16
RI pour dons en faveur des aides aux PME - Article Lp. 136-4 CI	5	0.057
RI pour dons en faveur des comités hippiques - Article Lp. 136-7 CI	4	0.053
RI pour favoriser l'export des entreprises calédoniennes - Article Lp. 136-5 CI	5	0.038
Total***	94 066*	2 720

* nombre de foyers bénéficiant d'au moins une de ces mesures

** impact d'une seule niche à la fois, ne prend pas en compte la possibilité de plusieurs niches pour un même foyer

*** coût combiné de l'ensemble de ces mesures

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (principal)

3 500 MF

Cet impôt est essentiellement prélevé sur les distributions de dividendes et les bénéfices des établissements stables (succursales) au moment de leur versement par les entreprises calédonniennes.

Bien qu'il soit peu aisé d'anticiper le comportement des sociétés en matière de distribution et des actionnaires (décision de réinvestissement), au vu des indicateurs macro-économiques et des recettes réalisées en 2017, il est proposé une inscription au budget primitif 2018 de **3 500 MF**.

Contribution additionnelle à l'IS

1 200 MF

La contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés est due sur les montants distribués à leurs associés par les sociétés relevant du régime de l'IS. Elle s'applique dès lors que les montants distribués sont supérieurs à 30 MF.

Au vu du montant des recettes de l'année 2017 en recul par rapport au montant proposé au BP 2017, une prévision à la baisse de 100 MF est proposée pour le budget primitif de 2018 soit **1 200 MF**.

Taxe sur les opérations financières (TOF)

800 MF

Cette taxe s'applique sur les intérêts, arrérages et tous autres produits perçus par les banques et les établissements financiers au titre de leur activité en matière de :

- Prêts, créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires,
- Comptes courants consécutifs à des ouvertures de crédits.

Il est prévu une hausse du rendement de cette taxe en 2018, conséquence de contrôles fiscaux effectués dans le secteur financier en 2017.

Impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements (IRCDC)

819 MF

Cet impôt concerne les intérêts et tous autres produits perçus sur les créances, dépôts à terme et cautionnements, par des personnes physiques ou morales, dès lors que le créancier réside en Nouvelle-Calédonie.

La prévision de recette pour l'année budgétaire 2018 anticipe une hausse du rendement basée sur les recettes constatées en 2017.

Impôt sur les sociétés à 30 %

28 500 MF

Compte tenu de la situation économique morose et d'un ralentissement des investissements annoncés ainsi que de l'évolution du comportement des entreprises dans le paiement de leur impôt (demande d'échéancier ...) il avait été proposé une baisse de l'ordre d'1 milliard de francs des recettes pour le budget 2017 par rapport au BP 2016. Cette baisse s'est avérée plus importante que prévue et l'atterrissage est estimé pour 2017 à environ 28 500 millions de francs contre les 31 milliards de francs prévu au BP 2017. Compte tenu de ces éléments, il proposé dans une démarche prudente une inscription équivalente aux recettes de 2017 soit **28 500 MF** au BP 2018.

Dépenses fiscales : 3 500 MF

Le paragraphe suivant a vocation à informer les lecteurs sur le montant des principales dépenses fiscales au titre de crédits d'impôts imputés à l'IS en 2017.

1°) Crédits d'impôts liés à la défiscalisation au titre des investissements productifs (art. Lp 45 ter 1 et Lp 45 ter 2 du CI) : 1 383 MF

Ces estimations résultent d'une mise à jour en octobre 2017. Ce montant est susceptible de varier en fonction de l'agrément de nouveaux dossiers et de leur calendrier de réalisation. Au vu

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

des soldes de crédit d'impôt restant à imputer au titre des années précédentes et de l'estimation de l'enveloppe de CI prenant origine en 2017, il peut être estimé que le crédit d'impôt impactant le budget 2018 sera de 1 776 MF.

2°) Crédits d'impôts au titre des souscriptions réalisées dans les SAEM provinciales de participation (art. Lp 45 ter 3 du CI) : 906 MF

Compte tenu de l'impact fiscal constaté sur 2017, l'impact budgétaire sur 2018 est estimé à un montant moyen de 1 000 millions de F CFP.

3°) Crédit d'impôt au titre d'une avance remboursable ne portant pas intérêt (art. Lp 37-5 du CI) : 1 184 MF

Au vu des soldes de crédit d'impôt restant à imputer au titre des années précédentes et de l'estimation de l'enveloppe de CI prenant origine en 2017, il peut être estimé que le crédit d'impôt impactant le budget 2018 sera de 1 137 MF.

Impôt sur les sociétés à 35%

530 MF

Au vu des montants de recette constatés en 2017, en hausse par rapport à ceux de l'année 2016, et des éléments économiques énoncés lors du séminaire Amédée, il est proposé un montant de **530 MF** pour le budget primitif 2018.

Contribution des patentes (principal)

3 452 MF

La prévision de recette sur la contribution des patentes est principalement basée sur le niveau des importations du dernier exercice connu. La prévision arrêtée au cours du séminaire Amédée pour 2018 suppose une très légère hausse par rapport à 2017.

Contribution foncière (principal)

1 325 MF

Il s'agit d'un impôt sur la propriété des terrains et des constructions fixes permanentes. Il est proposé un montant de **1 325 MF** de francs au BP 2018.

Les impôts indirects :

5 835 MF

Droits d'enregistrement

4 300 MF

Les droits d'enregistrement fixes ou proportionnels sont perçus à l'occasion de certains actes juridiques ; ventes de biens immobiliers, de fonds de commerces, donations, successions etc. Au vu des recettes enregistrées au terme du mois d'octobre 2017, il est proposé au BP 2018 un montant inférieur à celui de 2017 de 200 MF.

Taxe hypothécaire

400 MF

Il est proposé de reconduire le montant du BP 2017, soit un montant de **400 MF** pour le BP 2018.

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Contribution de sécurité immobilière

200 MF

La contribution de sécurité immobilière est perçue depuis le 1er janvier 2013, en substitution des salaires versés au conservateur des hypothèques pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière. Comme pour la taxe hypothécaire, il est proposé de reconduire un montant équivalent à celui de 2017, soit un montant de **200 MF** pour le BP 2018.

Droits de timbre

200 MF

La vente des timbres fiscaux est stable, pour un montant d'environ **200 MF** sur les dernières années, par conséquent cette prévision est reconduite pour 2018.

Taxe sur les spectacles et sur les produits des jeux (principal)

35 MF

Le montant proposé au BP 2017 est reconduit pour 2018.

Taxe de consommation intérieure

560 MF

Toute personne qui récolte, fabrique, prépare ou conditionne des produits à base d'alcool (vin, cidre, bières...) est soumise à cette taxe qui varie de 13 F.CFP le litre à 3 049 F.CFP le litre pour les alcools forts (eau de vie, Whisky...).

Cette recette est relativement constante. Le montant proposé aux BP 2016 et 2017 est reconduit pour 2018.

Droits de licence (principal)

140 MF

Le droit de licence est dû par toute personne physique ou morale exerçant une profession ou un commerce ayant pour objet la fabrication ou la vente de boissons alcooliques distillées ou fermentées. Le montant proposé au BP 2017 est reconduit pour 2018.

Direction régionale des douanes

42 747 000 000 F

Le droit de douane

6 300 MF

Le droit de douane est perçu sur les marchandises non originaires de l'Union Européenne. En 2016, son produit (6 106 millions) connaissait une forte diminution de 9,8% par rapport à l'année précédente. Sur les neuf premiers mois de l'année 2017, la recette sur cette période est de nouveau en augmentation de 2,9% par rapport à celle de 2016 et au-delà des prévisions faites pour 2017 de 1,16 %.

Cette évolution s'explique principalement par l'évolution des approvisionnements du pays liées à celle de la parité euro/dollar australien. Alors que la part des achats effectués dans l'Union européenne, la France en particulier, s'était accrue en 2016, l'appréciation de l'euro a conduit en 2017 à une réorientation des approvisionnements du pays vers l'Australie. Ce constat devrait s'appliquer à l'année 2018.

Pour le droit de douane, les prévisions 2018 sont établies à 6 300 MF.

La taxe générale à l'importation (TGI)

18 800 MF

La taxe générale à l'importation (TGI) est la taxe dont le produit est le plus élevé. En 2016, elle a rapporté 18 477 MF, soit une recette en baisse de 4% par rapport à 2015.

Sur les neuf premiers mois de 2017, on relève une baisse de 0,21 % des recettes par rapport à la même période 2016 et un écart défavorable de 5,22% par rapport aux prévisions 2017.

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Les recettes de TGI pour 2017 devraient cependant atteindre le niveau de 2016, les perceptions du dernier trimestre étant généralement supérieures à la moyenne annuelle.

Pour 2018, le rendement attendu de la TGI devrait être le même qu'en 2016 et 2017, soit 18 800 MF, à la baisse par rapport aux estimations prévues pour 2017 (19 000 MF).

La taxe de consommation sur les produits importés (TCI) 2 250 MF

Cette taxe s'applique sur les tabacs, les alcools et les armes importés. Les recettes attendues pour cette taxe en 2017 devraient atteindre les prévisions budgétaires, soit 1 750 MF. Suite aux hausses de taux prévues par la délibération n° 290 du 29/12/2017, le rendement 2018 de cette taxe devrait augmenter de 500 MF par rapport aux prévisions du budget 2017.

Pour 2018, les recettes douanières pour la TCI sont donc estimées à 2 250 MF.

La taxe de péage (TP- budget de la Nouvelle-Calédonie) 306 MF

La taxe de péage (TP) est une taxe d'approche, perçue sur les marchandises importées par voie maritime. Elle entre pour 20% dans le budget de la Nouvelle-Calédonie.

En 2016, le produit de cette taxe accuse un net recul de 8,27% par rapport à 2015.

Sur les neuf premiers mois de 2017, avec 230 millions les recettes sont quasiment au niveau de 2016 par rapport à la même période (+0,22%) et conformes aux prévisions 2017.

Le niveau de recette attendu pour la TP en 2018 s'établit, comme en 2017, à 306 MF.

La taxe sur les produits pétroliers non-affectée TPP 5 400 MF et la taxe additionnelle sur les produits pétroliers TAPP 2 200 MF

La TPP et la TAPP sont des taxes spécifiques donc le produit est directement lié aux volumes importés quel que soit leur prix facturé.

Les taux de TPP sont de 15,00 F/litre pour l'essence d'avion, de 49,30 F/litre pour l'essence automobile et de 14,00 F/litre pour le gazole.

Depuis le 1er février 2013, une partie du produit de la TPP est affectée budget des syndicats mixtes de transports urbain et interurbain (respectivement 2,00 F et 1,00 F par litre pour l'essence automobile et 6,40 F et 1,70 F par litre pour le gazole).

Les taux de TAPP sont de 27,28 F/litre pour l'essence d'avion, et de 13,70 F/litre pour le gazole. L'essence automobile n'est pas taxée à la TAPP. Le produit de la TAPP est entièrement reversé au budget de la Nouvelle-Calédonie.

La TPP non-affectée :

De 2015 à 2016, le rendement de la TPP (hors SMTI-SMTU) a augmenté de 3,89%. En 2016, elle a rapporté 5 710 MF.

Sur les neuf premiers mois de 2017, le rendement de la TPP (hors SMTI-SMTU) est de 4 171 MF, soit une baisse de 2% par rapport à la même période 2016.

La TAPP :

De 2015 à 2016, le produit de la TAPP s'est stabilisé. En 2016, la TAPP a rapporté 2 280 MF.

Sur les neuf premiers mois de 2017, le montant de TAPP collecté est de 1 661 MF, soit une diminution de 1,97% par rapport à la même période de 2016.

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Même si, en 2017, les volumes importés de carburants ont été supérieurs de 2,4 % à ceux de 2016, cette baisse s'explique par l'augmentation, de 6 %, des exonérations portant sur les produits pétroliers.

Cependant, en fin d'année 2017, les recettes de TPP et de TAP devraient être, respectivement de 5 400 et 2 200 millions, les perceptions du dernier trimestre étant généralement supérieures à la moyenne annuelle.

Le produit attendu pour 2018 peut donc être établi à 5 400 MF pour la TPP et à 2 200 MF pour la TAPP.

La taxe de base à l'importation (TBI)

6 900 MF

La taxe de base à l'importation (TBI) est perçue sur la majorité des marchandises importées par voie maritime. En 2016, les recettes constatées se sont élevées à 6 891 millions et se sont révélées inférieures à la prévision du BP 2016 (-6%).

Sur les neuf premiers mois de 2017, le montant des recettes relatives à la TBI a atteint 5 003 millions soit une baisse de 1,56% par rapport à la même période 2016 et un décrochage de 4,7 % par rapport aux prévisions.

Cependant, en fin d'année 2017, les recettes de TBI devraient atteindre le niveau attendu, les perceptions du dernier trimestre étant généralement supérieures à la moyenne annuelle.

Le niveau des recettes de la TBI attendu pour 2018 est estimé à 6 900 MF, comme en 2016 et 2017, les prévisions de 2017 à 7 000 MF étant revues à la baisse.

La taxe conjoncturelle de protection des productions locales (TCPPL)

750 MF

La taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPPL) est perçue sur les marchandises importées susceptibles de concurrencer la production locale. En 2016, le rendement de cette taxe de 707 millions enregistre une forte diminution (- 25%) par rapport à 2015 (949 millions).

De janvier à septembre 2017, le rendement de cette taxe est supérieur de 6,16 % à celui de la même période de l'année précédente, toutefois inférieur de 4,9 % aux prévisions de l'année 2017.

Cependant, en fin d'année 2017, les recettes de TCPPL devraient être au niveau attendu, les perceptions du dernier trimestre étant généralement supérieures à la moyenne annuelle.

Les prévisions de recettes relatives à la TCPPL, pour 2018, sont maintenues au niveau de 2017 (750 MF).

Le droit de navigation intérieure (DNI)

16 MF

En 2016, les recettes collectées au titre de la taxe de navigation intérieure se sont élevées à 17,3 MF soit une augmentation de 2,22% par rapport à 2015.

En 2017, sur les neuf premiers mois, son rendement atteint 14,2 MF soit une hausse de 16,9% par rapport à la même période en 2016. Il est supérieur de 18 % aux estimations

Les prévisions pour 2017, à hauteur de 16 MF, sont maintenues pour 2018.

Le droit de port (hors-Nouméa)

75 MF

Le droit de port est perçu sur les navires de tous types entrant dans les ports de Nouvelle-Calédonie. Il est affecté pour partie au port autonome (pour les navires utilisant ses installations), et au budget de la Nouvelle-Calédonie dans les autres cas.

En 2016, le rendement du droit de port hors-Nouméa s'est élevé à **74,9 MF** soit une hausse de 2,9% par rapport à 2015.

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Sur les neuf premiers mois de 2017, cette tendance à la hausse s'est confirmée, son rendement est supérieur à celui de 2016 sur la même période (+3,2%), ce qui correspond à l'évolution du trafic. Cependant, son rendement est inférieur de 1,8 % aux prévisions fixées pour 2017.

Cependant, en fin d'année 2017, les recettes devraient atteindre le niveau attendu, les perceptions du dernier trimestre étant généralement supérieures à la moyenne annuelle.

Pour 2018, les recettes attendues sont estimées à 75 MF, identiques aux prévisions 2017 d'un montant de 75 MF.

Le droit de quai (hors-Nouméa)

250 MF

Le droit de quai hors-Nouméa est perçu au profit du budget de la Nouvelle-Calédonie pour les marchandises embarquées ou débarquées hors de Nouméa.

En 2016, le montant des recettes du droit de quai hors-Nouméa s'est élevé à 261 MF soit une hausse de 15,7 % par rapport à 2015.

Cette tendance à la hausse ne s'est pas confirmée depuis le début de l'année 2017, le montant des recettes pour cette taxe est inférieur de 1,9 % par rapport à celui 2016 sur la même période. Il est en dessous des estimations prévues au budget 2017 de 3,83 %.

Cependant, en fin d'année 2017, les recettes devraient être au niveau attendu, les perceptions du dernier trimestre étant généralement supérieures à la moyenne annuelle.

En 2018, les prévisions s'établissent donc à 250 MF, comme en 2017.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

2 151 270 000 F

Reprise sur provision pour charges à venir

2 076,2 MF

Au budget supplémentaire 2016, une provision pour charges financière à venir a été constituée pour 7 144 MF, correspondant au montant potentiel des recouvrements à venir qu'il conviendrait de reverser aux collectivités.

Il est proposé de reprendre une partie de cette provision afin de financer les dégrèvements et admission en non-valeur.

Contribution téléphonique (principale)

75 MF

Tout abonné au téléphone est assujéti, par ligne d'abonnement principale ordinaire, à une contribution annuelle de 1 200 francs. Pour 2018, le montant estimatif est de **75 MF**.

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC)

420 000 F

Droits miniers

420 000 F

Le service des mines et carrières de la DIMENC est en charge de l'instruction des demandes relatives à l'attribution et à la gestion des droits miniers (autorisation personnelle minière, permis de recherches, concession). Ces demandes doivent contenir un justificatif du paiement du droit fiscal relatif à chaque type de demande et dont le montant est fixé par le Code des impôts (Livre I – Partie III - Titre VIII – Articles 720 G à 720 K) :

- Octroi ou renouvellement d'une autorisation personnelle minière 10 000 F ;
- Octroi ou renouvellement de concessions 6 000 F ;
- Octroi ou renouvellement des permis de recherches 60XPF/ha + 2 000 F.

La recette relative aux dépôts des demandes de droits miniers est estimée à 420 000 F pour l'année 2018

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
A0103-01 : Recettes fiscales	-	500 000	399 400	80%	1 500 000	200%
A0103-02 : Dépenses fiscales	18 925 826 714	6 614 642 407	5 221 170 920	79%	7 054 770 000	7%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
Fonctionnement	18 925 826 714	6 615 142 407	5 221 570 320	79%	7 056 270 000	7%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 879 209 966	215 142 407	-	0%	-	-100%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	565 370 875	600 000 000	-	0%	600 000 000	0%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 481 245 873	5 800 000 000	5 221 570 320	90%	6 456 270 000	11%

Action A0103-01 : Recettes fiscales

Direction des services fiscaux (DSF)

1 500 000 F

Une inscription de précaution de **1,5 MF** est proposée pour d'éventuelles annulations de titres sur exercice antérieurs

Action A0103-02 : Dépenses fiscales

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

7 054 770 000 F

Le montant estimatif de la dépense fiscale s'élève en 2018 à **7 054,7 MF** (contre 6 046,7 MF en 2016). Cette somme correspond aux :

- Admissions en non-valeur : 600 MF
- Remises gracieuses : 54 MF
- Dégrèvements : 1 401 MF
- Restitutions : 5 000 MF

Programme P0104 Régie des tabacs

Recettes : 8 550 000 000 F
Dépenses : 1 958 200 000 F

Enjeux et contexte

Le résultat net de la régie des tabacs (produit de la vente de tabacs déduction faite des charges de fonctionnement de la régie et de l'achat de tabac) est un élément constitutif de l'assiette du budget de répartition. Il devrait s'établir pour 2018 à 6 642 MF et donc être équivalent à celui du BP 2017 en raison de la hausse des prix votée le 29 décembre 2017.

Les recettes

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17 /BP18
Fonctionnement	8 234 373 351	8 437 059 479	7 317 457 572	87%	8 550 000 000	1%
A0104-02 : Vente de tabacs	8 234 373 351	8 437 059 479	7 317 457 572	87%	8 550 000 000	1%

Action A0104-02 : Vente de tabacs

Direction des services fiscaux (DSF) 8 150 000 000 F

Les prix de vente du tabac ont évolué fortement en septembre 2015, ce qui a eu un impact sur les quantités vendues qui ont diminuées en 2016 de 7% puis en 2017 de 5%.
Compte tenu de la dernière hausse du prix de vente public du tabac, il est attendu une baisse de la consommation de 4% en 2018.

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018*
Chiffre d'affaires	11 000	11 900	11 900	16 300	14 860	15 440
TAT3S	2 970	3 100	3 100	7 344	6 627	7 290
Produit du monopole	8 030	8 800	8 800	8 956	8 233	8 150
Achats et frais	1 800	1 845	1 845	1 845	1 620	1508
Résultat net	6 230	6 955	6 955	7111	6613	6 642

*Postulat : Baisse de 4 % des quantités vendues sur 2018

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

1 – Le prix de revient unitaire

L'achat de tabac auprès des fournisseurs extérieurs à la Nouvelle-Calédonie fait l'objet de marchés publics qui fixent les prix. Ces prix progressent en moyenne de 1 à 2% par an. Néanmoins, compte tenu des évolutions quantitatives constatées en 2017 qui devrait avoir une incidence à la baisse sur les quantités vendues et donc achetées, le montant des « Achats et frais » envisagé pour 2018 est à la baisse pour atteindre 1 496 MF.

2 – Les quantités achetées

Après avoir progressé de 3% sur de nombreuses années, la consommation de tabac marque une baisse de plus de 7% sur l'année 2016 et de près de 5% en 2017.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

400 000 000 F

Il s'agit de prendre en compte la variation du stock de tabacs : annulation du stock initial au 01/01/2017 et de la constatation du stock final au 31/12/2017 (**400 MF**). La prévision se base sur une variation nulle du stock de tabacs et sur la dernière constatation connue de stock.

Une inscription de 400 MF est ainsi effectuée en recettes et en dépenses.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
A0104-01 : Fonctionnement de la régie des tabacs	1 418 706 381	1 620 410 000	1 393 215 044	86%	1 558 200 000	-4%
A0104-02 : Vente de tabacs	-	724 273 293	324 273 293	45%	400 000 000	-45%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
Fonctionnement	1 418 706 381	2 344 683 293	1 717 488 337	73%	1 958 200 000	-16%
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 369 540 046	1 892 638 837	1 667 473 832	88%	1 506 400 000	-20%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	400 000 000	-	0%	400 000 000	0%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	49 166 335	52 044 456	50 014 505	96%	51 800 000	0%

Action A0104-01 : Fonctionnement de la régie des tabacs

Direction des services fiscaux (DSF)

1 508 200 000 F

Cette action correspond aux dépenses de fonctionnement de la régie locale des tabacs. Pour 2018, il est prévu 1 508 MF et ventilés comme suit : 1 496 MF d'achat de tabacs et 12 MF de fonctionnement (hors personnel) dont environ 6,1 MF d'électricité et 5,3 MF de frais divers.

Direction des ressources humaines (DRH)

50 000 000 F

Le budget proposé correspond aux dépenses de personnels des agents affectés à la régie des tabacs (6 ETP).

Action A0104-02 : Vente de tabacs

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

400 000 000 F

Il s'agit de l'inscription en recette de la prise en compte de la variation du stock de tabacs.

Programme P0105 Dotations aux Provinces et aux Communes

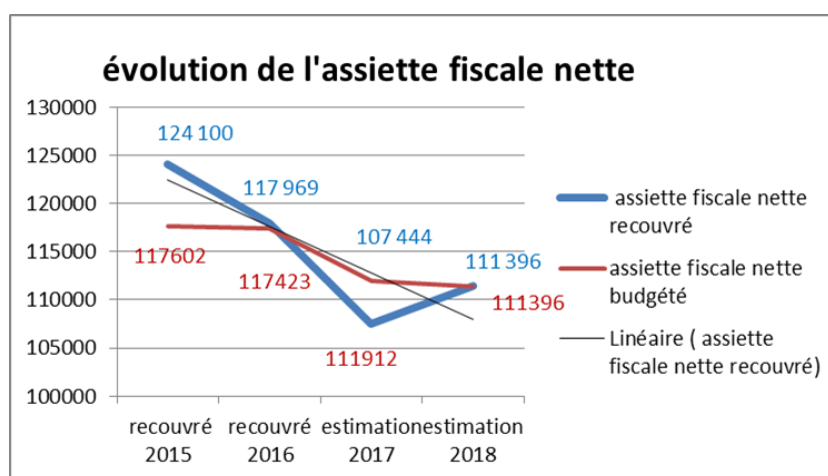
Recettes : 0 F
Dépenses : 111 396 220 000 F

Pour information, la masse salariale affectée à ce programme s'élève à 10 732 843 F

Enjeux et contexte

L'assiette nette fiscale des dotations est en diminution depuis 2015 avec un estimatif de recouvrement 2017 à 107,4 milliards.

En 2018, un rebond est néanmoins attendu avec un montant de 111,3 milliards.



La conséquence sur les dotations aux collectivités :

Les dotations aux provinces représentant une quote-part de 55,5% de l'assiette des dotations (soit 61 825 MF), sont en diminution de 6% par rapport au recouvré 2016 (65 472 MF).

La quote-part du FIP fonctionnement des communes atteint désormais 17,8% et reste protégée par l'effet cliquet (19 856 MF), donc aucune baisse par rapport aux années précédentes.

La Nouvelle-Calédonie supporte sur son budget propre l'effet cliquet qui atteint en 2018 la somme de 2 032 MF, ce qui réduit sa quote-part à 25,9% au lieu de 27,75%, soit une dotation pour la Nouvelle-Calédonie (28 880 MF) qui est en diminution de 9% par rapport au recouvré 2016 (31 755MF).

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
A0105-01 : Dotations aux Provinces	68 124 407 858	63 065 715 136	60 007 852 164	95%	61 824 902 100	-2%
A0105-02 : Dotations aux Communes	20 697 158 376	22 573 950 347	20 485 990 024	91%	20 691 516 661	-8%
A0105-03 : Dotations Nouvelle-Calédonie	33 926 345 426	29 660 686 332	-	0%	28 879 801 239	-3%

Les dépenses par nature

	CA 2016	Budget 2017	CA au 29/12/17	% réalisé 2017 au 29/12	BP 2018	% budg17/ BP18
Fonctionnement	122 747 911 660	115 300 351 815	80 493 842 188	70%	111 396 220 000	-3%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	122 747 911 660	115 300 351 815	80 493 842 188	70%	111 396 220 000	-3%

Action A0105-01 : Dotations aux Provinces

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

61 824 902 100 F

Les dotations aux provinces s'élèvent en 2018 à 61 825 MF, réparties en :

- **57 369 MF** pour la dotation globale de fonctionnement (soit une quote-part vde 51,5% de l'assiette nette des dotations),
- **4 456 MF** pour la dotation globale d'équipement (soit une quote-part de 4% de l'assiette nette des dotations).

La répartition par province et l'évolution des dotations depuis 2016 est retranscrit dans le tableau ci-dessous :

	Réalisé 2016 (recouvrement)	BP 2017	BS 2017	Estimation réalisé 2017 (recouvrement)	BP 2018
Assiette brute des dotations	121 915 161 851	120 357 000 000	116 912 000 000	112 444 000 000	116 396 220 000
Restitutions sur impôts	3 946 254 887	4 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000
Assiette nette des dotations	117 968 906 964	116 357 000 000	111 912 000 000	107 444 000 000	111 396 220 000
DOTATION PROVINCES	65 472 743 365	64 578 135 000	62 111 160 000	59 631 420 000	61 824 902 100
Province Sud	32 264 496 055	31 823 639 500	30 607 932 000	29 385 934 000	30 466 866 170
DGF	30 376 993 543	29 961 927 500	28 817 340 000	27 666 830 000	28 684 526 650
DGE	1 887 502 511	1 861 712 000	1 790 592 000	1 719 104 000	1 782 339 520
Province Nord	21 328 778 379	21 037 345 600	20 233 689 600	19 425 875 200	20 140 436 576
DGF	19 441 275 868	19 175 633 600	18 443 097 600	17 706 771 200	18 358 097 056
DGE	1 887 502 511	1 861 712 000	1 790 592 000	1 719 104 000	1 782 339 520
Province îles Loyauté	11 879 468 931	11 717 149 900	11 269 538 400	10 819 610 800	11 217 599 354
DGF	10 935 717 676	10 786 293 900	10 374 242 400	9 960 058 800	10 326 429 594
DGE	943 751 256	930 856 000	895 296 000	859 552 000	891 169 760

Action A0105-02 : Dotations aux Communes

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

20 691 516 661 F

Les dotations aux communes s'élèvent pour 2018 à 20 691 MF, réparties en :

- **19 856 MF** pour le FIP équipement, représentant une quote-part de 17,82% (au lieu de 16%) grâce à la protection de l'effet cliquet qui permet aux communes de ne pas subir la baisse de l'assiette fiscale des dotations (à noter que théoriquement, la quote-part de 16% représente un montant de 17 823 MF),
- **835 MF** pour le FIP équipement, représentant une quote-part de 4% de l'assiette des dotations.

**Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics**

Action A0105-03 : Dotations Nouvelle-Calédonie

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

28 879 801 239 F

La dotation de la Nouvelle Calédonie subit donc une double peine :

- Une baisse de dotation liée à la diminution des recettes fiscales (comme les provinces), soit une dotation théorique de 30 912 MF (au lieu d'une dotation théorique de 32 736 MF),
- Une baisse complémentaire liée à l'effet cliquet de communes supportée entièrement par le budget propre de la NC, soit – 2 032 MF.

La dotation de la Nouvelle-Calédonie s'élève donc en 2018 à 28 879 MF, soit une quote-part de 25,92% au lieu de 27,75%. Ainsi, la dotation est en baisse de 9% par rapport au recouvré 2016.

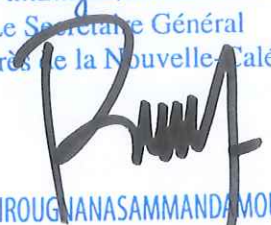
**Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics**

	P0103 Assiette fiscale de répartition	P0104 Régie des tabacs	P0105 Dotations aux Provinces et aux Communes
Recettes	111 860 690 000	8 550 000 000	-
(70) produits des services, du domaine et ventes diverses		8 150 000 000	
(73) impôts et taxes	109 784 420 000		
(74) dotations, subventions et participations			-
opérations d'ordre (dotations/provisions)	2 076 270 000	400 000 000	
Résultat cumulé (F)	-		
Dépenses	7 056 270 000	1 958 200 000	111 396 220 000
Autres charges de fonctionnement		1 898 010 000	
Charges exceptionnelles	6 456 270 000		
Contributions obligatoires			82 516 418 761
Dépenses HAP opérations d'ordre (dotations/provisions)	-		
Subventions, participations et autres charges d'activité	600 000 000		28 879 801 239
Charges fixes de fonctionnement		8 390 000	
Charges de personnel		51 800 000	

Annexe
Délibération relative au budget primitif
annexe de répartition de la
Nouvelle-Calédonie – exercice 2018

BP 2018




Vidjaya TIROUGANASAMMANDAMOURTTY

**Délibération n° 293 du 23 janvier 2018
relative au budget primitif annexe de répartition
de la Nouvelle-Calédonie - exercice 2018**

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire ;
Vu le code des impôts ;
Vu le code des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu le tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'avis du comité des finances locales du 30 septembre 2015 ;
Vu la délibération n° 174 du 19 octobre 2016 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017 ;
Vu la délibération n° 79 du 29 octobre 2015 portant création du budget de répartition au budget de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'arrêté n° 2018-03/GNC du 3 janvier 2018 portant projet de délibération ;
Vu le rapport du gouvernement n° 02/GNC du 3 janvier 2018 ;
Entendu le rapport n° 03 du 11 janvier 2018 de la commission des finances et du budget,
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est autorisé, pour l'exercice 2018, à percevoir les impôts, droits et taxes de toute nature tels que définis dans le code des impôts, dans les délibérations douanières et toute autre loi du pays ou délibération en vigueur au 31 décembre 2017 ou qui entreront en vigueur au cours de l'exercice 2018.

Article 2 : Le budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2018 est arrêté par chapitre en recettes et dépenses (mouvements budgétaires) à la somme de CENT VINGT MILLIARDS QUATRE CENT DIX MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT DIX MILLE FRANCS PACIFIQUES (120 410 690 000 F CFP).

Dont :

- ZERO FRANC PACIFIQUE (0 FCFP) en section d'investissement, et
- CENT VINGT MILLIARDS QUATRE CENT DIX MILLIONS SIX CENT QUATRE VINGT DIX MILLE FRANCS PACIFIQUES (120 410 690 000 F CFP) en section de fonctionnement.

Article 3 : Les quotes-parts versées aux communes au titre de l'article 49 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, sont définies comme suit :

- Fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement des communes : 18 %, soit DIX-NEUF MILLIARDS HUIT CENT CINQUANTE SIX MILLIONS QUARANTE CINQ MILLE ONZE FRANCS PACIFIQUES (19 856 045 011 FCFP) ;

- Fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement des communes : 0,75 %, soit HUIT CENT TRENTE CINQ MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE SIX CENTS CINQUANTE FRANCS PACIFIQUES (835 471 650 F CFP).

Les quotes-parts versées aux provinces au titre de l'article 181 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, sont définies comme suit :

- Dotation de fonctionnement : 51,5 %, soit CINQUANTE SEPT MILLIARDS TROIS CENT SOIXANTE NEUF MILLIONS CINQUANTE TROIS MILLE TROIS CENT FRANCS PACIFIQUES (57 369 053 300 F CFP) ;

- Dotation d'équipement : 4 %, soit QUATRE MILLIARDS QUATRE CENT CINQUANTE CINQ MILLIONS HUIT CENT QUARANTE HUIT MILLE HUIT CENT FRANCS PACIFIQUES (4 455 848 800 F CFP).

Article 4 : Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel), l'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est habilité à procéder à des virements entre chapitres d'une même section. Il informe le congrès de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Article 5 : Les recettes fiscales excédentaires du budget 2018, imputables à une estimation des recettes de l'IS35 inférieure aux réalisations, et qui ne sont pas réparties aux provinces et aux communes seront inscrites en provision au titre du fonds pour les générations futures. Cette provision sera constatée à la clôture de l'exercice 2017 et confirmée lors de l'adoption du budget supplémentaire 2018.

Article 6 : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est autorisé, à la clôture de l'exercice, à provisionner, autant que de besoin, le reliquat de crédits disponibles sur les articles 6721 « restitutions sur taxes – contributions directes », 6722 « restitutions sur taxes – droits et taxes à l'importation », 6723 « restitutions sur taxes – droits d'enregistrement et de timbre », 6724 « restitutions sur taxes – impôts et taxes liés aux activités de service », et 65411 « créances fiscales admises en non-valeur ».

Article 7 : En vue de mettre fin à un litige en évitant une procédure contentieuse, le gouvernement est habilité à prendre un arrêté approuvant une transaction avec un tiers et autorisant le président du gouvernement à signer ladite transaction. Il informe le congrès de ces transactions lors de sa plus proche séance.

Article 8 : L'inscription suivante est constituée au cours de l'exercice 2018 :

- Une reprise de provision pour charges à venir, à hauteur de 2 076 270 000 F CFP (DEUX MILLIARDS SOIXANTE SEIZE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE DIX MILLE FRANCS PACIFIQUE).

Article 9 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 23 janvier 2018.

**Le Président
du Congrès de la Nouvelle-Calédonie**



Thierry SANTA

République française

POSTE COMPTABLE DE LA PAIERIE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

COLLECTIVITE : NOUVELLE-CALEDONIE

M 52 adaptée à la Nouvelle-Calédonie

BUDGET PRIMITIF
ANNEXE DE REPARTITION

Voté par fonction

Budget primitif 2018 voté



NOUVELLE-CALEDONIE



BP 2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE : NOUVELLE CALEDONIE

POSTE COMPTABLE DE LA PAIRIE DE NOUVELLE CALEDONIE

BUDGET : 03 Budget repartit Exercice 2018

M 52 adaptée à la NOUVELLE-CALEDONIE

BUDGET PRIMITIF

Voté par fonction

ANNEE 2018

Demande effectuée le 02/01/2018

Exprimé en CFP (XPF)

SOMMAIRE

Page		Page			
	<u>I - Informations générales</u> Informations statistiques et fiscales		<u>IV - ANNEXES</u>	<u>joint</u>	<u>sans objet</u>
	<u>I bis - Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées</u>		Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		
	<u>II - Présentation générale du budget</u> Vue d'ensemble du budget 1 - Budget -Récapitulation par groupes fonctionnels 2 - Equilibre financier du budget 3 - Balance générale du budget		Eléments de bilan - Etat de la dette Eléments de bilan - Etat des immobilisations Eléments de bilan - Prêts - Etat des provisions - Etat de répartition des charges Etat des engagements donnés - Engagements reçus Opérations d'ordre de section à section - Etat des méthodes utilisées Détail des opérations pour compte des tiers Etat de recettes grevées d'une affectation speciale Etat du personnel Liste des syndicats mixtes et ententes - Etat des concours aux associations Décisions en matière de taux de contributions directes - Signatures		
	<u>III - Vote du budget</u> A - Section d'investissement Vue d'ensemble 90 - Opérations ventilées 92 - Opérations non ventilées 95 - Opérations sans réalisation B - Section de fonctionnement Vue d'ensemble 93 - Opérations ventilées 94 - Opérations non ventilées 95 - Dépenses sans réalisation				

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

I - INFORMATIONS GENERALES	I
1. INFORMATIONS STATISTIQUES ET FISCALES	1

INFORMATIONS STATISTIQUES	Valeurs	INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE.)		1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population	
Population fictive		2. Recettes réelles de fonctionnement / Population	
Longueur de la voirie (en km)		3. Dépenses d'équipement brut / Population	
Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la collectivité		4. Encours de la dette / Population	
Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments		5. Dotation globale de fonctionnement / Population	
		6. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	
		7. Taux d'évolution prévisionnel des recettes fiscales (2)	
		8. Impôts et taxes / recettes de fonctionnement	
		9. Taux d'épargne brut / population	
		10. Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	
		11. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement.	
		12. Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	
		13. Encours de la dette / capacité d'autofinancement	

INFORMATIONS FISCALES PREVISIONNELLES DES PROVINCES		
Coefficient de mobilisation des centimes additionnels (1)	Collectivité	Moyennes provinciales prévisionnelles

(1) Total des centimes additionnels votés par l'Assemblée / Total des centimes additionnels plafonnés par le congrès

(2) Evolution de l'assiette fiscale des dotations aux collectivités

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

I bis - Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées	I bis
---	-------

PRESENTATION DES AP

Libellé de l'AP	Chapitre(s)	AP votées (1)
TOTAL		
<< AP de dépenses imprévues >> (2)		
TOTAL GENERAL		

(1) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP et AE modifiant un stock d'AP ou AE existant

(2) La collectivité peut voter des AP/AE de << dépenses imprévues >>. Leur montant est limité à 2% des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP/AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été mobilisées.

I bis - Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées	I bis
---	-------

PRESENTATION DES AE

Libellé de l'AE	Chapitre(s)	AE votées (1)
TOTAL		
<< AE de dépenses imprévues >> (2)		
TOTAL GENERAL		

(1) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP et AE modifiant un stock d'AP ou AE existant

(2) La collectivité peut voter des AP/AE de << dépenses imprévues >>. Leur montant est limité à 2% des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP/AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été mobilisées.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	

TOTAL DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	120 410 690 000	120 410 690 000
TOTAL DU BUDGET	120 410 690 000	120 410 690 000

VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT				
SECTION DE FONCTIONNEMENT	120 010 690 000	400 000 000	120 010 690 000	400 000 000
BUDGET	120 010 690 000	400 000 000	120 010 690 000	400 000 000

(1)Aux dépenses et recettes réelles sont assimilées les opérations mixtes, constituées principalement des provisions et reprises sur provisions

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
1 - BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS							1
SECTION	POUR INFORMATION		VOTE DE L'ASSEMBLEE OU DU CONGRES	DONT DEPENSES IMPREVUES	DONT NON VENTILE	DONT 0 ADMINISTRATION GENERALE	1 SECURITE ET ORDRE PUBLIC
	BUDGET PRECEDENT (1)	PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT OU DU PRESIDENT (2)					
AP VOTEES							
AE VOTEES							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
90 OPERATIONS VENTILEES							
- En AP/CP							
- Hors AP/CP							
92 OPERATIONS NON VENTILEES							
924 Opération pour le compte de tiers							
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
90 OPERATIONS VENTILEES							
- Recettes affectées							
92 OPERATIONS NON VENTILEES:							
- Autres opérations non ventilées							
924 Opération pour le compte de tiers							
954 Produits de cession d'immobilisation							
951 Virement de la section de fonctionnement							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	122 377 410 000	120 410 690 000			118 850 990 000	1 559 700 000	
93 OPERATIONS VENTILEES	1 620 910 000	1 559 700 000				1 559 700 000	
- en AE/CP							
- hors AE/CP	1 620 910 000	1 559 700 000				1 559 700 000	
94 OPERATIONS NON VENTILEES	120 756 500 000	118 850 990 000			118 850 990 000		
953 Virement à la section d'investissement							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	122 377 410 000	120 410 690 000			112 260 690 000	8 150 000 000	
93 OPERATIONS VENTILEES	8 233 000 000	8 150 000 000				8 150 000 000	
94 OPERATIONS NON VENTILEES	114 144 410 000	112 260 690 000			112 260 690 000		

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
	1 - BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite)							1
SECTION	2 ENSEIGNEMENT	3 CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS, LOISIRS	4 SANTE	5 PROTECTION ET ACTION SOCIALE	6 TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 TRANSPORTS ET COMMUNICATION	9 ECONOMIE
AP VOTEES								
AE VOTEES								
DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
90 OPERATIONS VENTILEES								
- En AP/CP								
- Hors AP/CP								
92 OPERATIONS NON VENTILEES								
924 Opération pour le compte de tiers								
RECETTES D'INVESTISSEMENT								
90 OPERATIONS VENTILEES								
- Recettes affectées								
92 OPERATIONS NON VENTILEES:								
- Autres opérations non ventilées								
924 Opération pour le compte de tiers								
954 Produits de cession d'immobilisation								
951 Virement de la section de fonctionnement								
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
93 OPERATIONS VENTILEES								
- en AE/CP								
- hors AE/CP								
94 OPERATIONS NON VENTILEES								
953 Virement à la section d'investissement								
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
93 OPERATIONS VENTILEES								
94 OPERATIONS NON VENTILEES								

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (A - INVESTISSEMENT)	2 - A

SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées		
900 Administration générale		
901 Sécurité et ordre public		
902 Enseignement		
903 Culture, jeunesse et sports, loisirs		
904 Santé		
905 Protection et action sociale		
906 Travail, emploi et formation professionnelle		
907 Aménagement, environnement		
908 Transports et communication		
909 Economie		
92 Opérations non ventilées		
921 Taxes non affectées		
922 Dotations et participations		
923 Dettes et autres opérations financières		
924 Opération pour le comptes des tiers		
95 Opérations sans réalisations		
954 Produit des cessions d'immobilisations		
TOTAL		

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales (à l'interieur de la section)		
926 Transfert entre sections		
951 Virement de la section de fonctionnement		
TOTAL		

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926+951) - D926	
--	--

TOTAL DE LA SECTION	
----------------------------	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (B - FONCTIONNEMENT)	2 - B

SECTION DE FONCTIONNEMENT
OPERATIONS REELLES ET MIXTES

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Opérations ventilées	1 559 700 000	8 150 000 000
930 Administration générale	1 559 700 000	8 150 000 000
931 Sécurité et ordre public		
932 Enseignement		
933 Culture, jeunesse et sports, loisirs		
934 Santé		
935 Protection et action sociale		
936 Travail, emploi et formation professionnelle		
937 Aménagement, environnement		
938 Transports et communication		
939 Economie		
94 Opérations non ventilées	118 850 990 000	112 260 690 000
940 Impositions directes	5 607 570 000	60 702 420 000
941 Autres impôts et taxes	1 447 200 000	49 082 000 000
942 Dotations et participations non affectées	82 516 418 761	
943 Opérations financières	28 879 801 239	
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus		
945 Provisions et autres opérations mixtes	400 000 000	2 476 270 000
TOTAL HORS CHARGES TRANSFEREES	120 410 690 000	120 410 690 000

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transfert entre sections		
953 Virement à la section d'investissement		
TOTAL		

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946+953) - R946	
---	--

TOTAL DE LA SECTION	120 410 690 000	120 410 690 000
----------------------------	------------------------	------------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
3 - BALANCE GENERALE (DEPENSES)	3

DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
	Dépenses d'investissement - Total			
	Sous total des opérations réelles et mixtes			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors 204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS			
	Sous total des opérations d'ordre			
925	OPERATIONS PATRIMONIALES			
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			

	FONCTIONNEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
	Dépenses de fonctionnement - Total	122 377 410 000	120 410 690 000	
	Sous total des opérations réelles et mixtes	122 377 410 000	120 410 690 000	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 568 710 000	1 506 400 000	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	51 700 000	51 800 000	
014	ATTENUATION DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES D ACTIVITE	116 357 000 000	111 996 220 000	
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000 000 000	6 456 270 000	
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	400 000 000	400 000 000	
	Sous total des opérations d'ordre			
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			
953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
3 - BALANCE GENERALE (RECETTES)	3

RECETTES

	INVESTISSEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
	Recettes d'investissement - Total			
	Sous total des opérations réelles et mixtes			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors c/204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (1)			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS			
954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
	Sous total des opérations d'ordre			
925	OPERATIONS PATRIMONIALES			
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			

	FONCTIONNEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
	Recettes de fonctionnement - Total	122 377 410 000	120 410 690 000	
	Sous total des opérations réelles et mixtes	122 377 410 000	120 410 690 000	
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	8 233 000 000	8 150 000 000	
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	64 562 000 000	60 702 000 000	
73	IMPOTS, DROITS ET TAXES (hors c/731)	49 182 410 000	49 082 420 000	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS D ACTIVITE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
013	ATTENUATION DE CHARGES			
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	400 000 000	2 476 270 000	
	Sous total des opérations d'ordre			
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			

(1) Exceptionnellement, les comptes 20,21,23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(3) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

Pour mémoire

I - L'assemblée délibérante a décidé de voter le budget par fonction :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- avec vote formel sur chacun des chapitres

Le gouvernement est habilité à répartir les participations et subventions dans la limite des crédits votés par chapitre sur les subdivisions des comptes suivants :

204 - Subventions d'équipement versées

656- Participations

657- Subventions

674- Subventions exceptionnelles (sauf 67481- Remises gracieuses sur dettes fiscales)

III - L'assemblée délibérante autorise le(s) président(s) à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes :

Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel), les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements entre chapitres d'une même section.

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AP lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 90	Opérations ventilées				
900	ADMINISTRATION GENERALE				
901	SECURITE ET ORDRE PUBLIC				
902	ENSEIGNEMENT				
903	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS				
904	SANTE				
905	PROTECTION ET ACTION SOCIALE				
906	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE				
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT				
908	TRANSPORTS ET COMMUNICATION				
909	ECONOMIE				
Groupe 92	Opération non ventilées				
921	TAXES NON AFFECTEES				
922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES				
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS				
925	OPERATIONS PATRIMONIALES				
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS				
Groupe 95	Opérations sans réalisation				
950	DEPENSES IMPREVUES				
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				
TOTAL des groupes fonctionnels					

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations de programmes votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AP

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 900

CHAPITRE 900 - ADMINISTRATION GENERALE							AP(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 901

CHAPITRE 901 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC							AP(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT						AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT				AP =
Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE	
DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				
Dans le cadre d'une AP-CP				
Hors AP-CP				
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS				
Vote de l'assemblée délibérante				
Recettes affectées				
PRESENTATION CROISEE				
DEPENSES				
RECETTES				
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES				

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS						AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		
Dans le cadre d'une AP-CP		
Hors AP-CP		

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante		
Recettes affectées		

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		
RECETTES		

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 904

CHAPITRE 904 - SANTE							AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 905

CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
--	---------	-----------------------	--	-------------------------	---------------	----------------------	-------------------------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote dde l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 905

CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE						AP =
Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Vote dde l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						
PRESENTATION CROISEE						
DEPENSES						
RECETTES						
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES						

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 906

CHAPITRE 906 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE						AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 907

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT						AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L"ENERGIE	3 GESTION DE L"EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 907

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	--	-------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES						
RECETTES						

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION						AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-----------------------------------	-------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			
Dans le cadre d'une AP-CP			
Hors AP-CP			

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante			
Recettes affectées			

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			
RECETTES			

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 909

CHAPITRE 909 - ECONOMIE						AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECUTITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 909

CHAPITRE 909 - ECONOMIE

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	---------------	--------------------------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante					
Dans le cadre d'une AP-CP					
Hors AP-CP					

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante					
Recettes affectées					

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES					
RECETTES					

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 921
Détail par articles	A 922

CHAPITRE 921 - TAXES NON AFFECTEES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 922 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (1)	
	RECETTES	

(1) Reversement de dotations (trop perçu)

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 - DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 924
Détail par aticles	

CHAPITRE 924 OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

OPERATION		DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chap 924+	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée(3)	Vote de l'assemblée délibérante(3)	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée (3)	Vote de l'assemblée délibérante(3)
Total des opérations	924						

(1) Voir détail p.IV Annexes

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 - OPERATIONS PATRIMONIALES(1)

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (2)	
	RECETTES (2)	

(1) Intégrations et sorties d'actif - opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES DE L'EXERCICE (1)	
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	
	<i>Charges transférées</i>	
	RECETTES DE L'EXERCICE (2)	

(1) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT	A951
95 OPERATIONS SANS REALISATIONS	A954

RECETTES

951
<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>
Vote de l'assemblée délibérante

RECETTES

954
PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS
Vote de l'assemblée délibérante

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AE lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 93	Opérations ventilées			1 559 700 000	8 150 000 000
930	ADMINISTRATION GENERALE			1 559 700 000	8 150 000 000
931	SECURITE ET ORDRE PUBLIC				
932	ENSEIGNEMENT				
933	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS				
934	SANTE				
935	PROTECTION ET ACTION SOCIALE				
936	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE				
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT				
938	TRANSPORTS ET COMMUNICATION				
939	ECONOMIE				
Groupe 94	Opérations non ventilées			118 850 990 000	112 260 690 000
940	IMPOSITIONS DIRECTES			5 607 570 000	60 702 420 000
941	AUTRES IMPOTS ET TAXES			1 447 200 000	49 082 000 000
942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			82 516 418 761	
943	OPERATIONS FINANCIERES			28 879 801 239	
944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS				
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES			400 000 000	2 476 270 000
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS				
952	DEPENSES IMPREVUES				
953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
TOTAL des groupes fonctionnels				120 410 690 000	120 410 690 000

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations d'engagement votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AE

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 930

CHAPITRE 930 - ADMINISTRATION GENERALE							AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
	Vote de l'assemblée délibérante		1 559 700 000					1 559 700 000
	Dans le cadre d'une AP-CP							
	Hors AP-CP		1 559 700 000					1 559 700 000
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
	Vote de l'assemblée délibérante		8 150 000 000					8 150 000 000
	Recettes affectées		8 150 000 000					8 150 000 000
PRESENTATION CROISEE								
	DEPENSES		1 559 700 000					1 559 700 000
602	ACHATS STOCKES - AUTRES APPROVISIONNEMENTS		1 496 000 000					1 496 000 000
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		6 360 000					6 360 000
613	LOCATIONS		40 000					40 000
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		940 000					940 000
618	DIVERS		60 000					60 000
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE		1 800 000					1 800 000
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES		1 500 000					1 500 000
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		300 000					300 000
628	DIVERS		1 200 000					1 200 000
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL		37 176 221					37 176 221
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE		11 146 329					11 146 329
647	AUTRES CHARGES SOCIALES		1 677 450					1 677 450
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)		1 500 000					1 500 000
	RECETTES		8 150 000 000					8 150 000 000
708	AUTRES PRODUITS		8 150 000 000					8 150 000 000

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 931

CHAPITRE 931 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC							AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres
(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT						AE =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT				AE =
Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				
Dans le cadre d'une AP-CP				
Hors AP-CP				
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				
Recettes affectées				
PRESENTATION CROISEE				
DEPENSES				
RECETTES				

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-----------------	--------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		
Dans le cadre d'une AP-CP		
Hors AP-CP		

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		
Recettes affectées		

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		
RECETTES		

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 934

CHAPITRE 934 - SANTE							AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
--	---------	-----------------------	--	-------------------------	---------------	----------------------	-------------------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE						AE(2) =
Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						
PRESENTATION CROISEE						
DEPENSES						
RECETTES						

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 936

CHAPITRE 936 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L"ENERGIE	3 GESTION DE L"EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT						AE(2) =
Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						
PRESENTATION CROISEE						
DEPENSES						
RECETTES						

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	---------------------------------------	-----------------	--------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			
Dans le cadre d'une AP-CP			
Hors AP-CP			

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			
Recettes affectées			

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			
RECETTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECUTITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
----------	--	--	--	--	--	--	--

RECETTES							
----------	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE						AE(2) =
Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						
PRESENTATION CROISEE						
DEPENSES						
RECETTES						

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 940
Détail par articles	B 941

CHAPITRE 940 - IMPOSITIONS DIRECTES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	5 607 570 000
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	600 000 000
672	RESTITUTIONS ET DEGREVEMENT SUR TAXES	4 953 850 000
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	53 720 000
	RECETTES	60 702 420 000
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	60 702 000 000
735	IMPOTS ET TAXES SECTORIELS	420 000

CHAPITRE 941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	1 447 200 000
672	RESTITUTIONS ET DEGREVEMENT SUR TAXES	1 447 050 000
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	150 000
	RECETTES	49 082 000 000
732	DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION	42 406 000 000
733	DROITS D ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	5 100 000 000
734	IMPOTS ET TAXES LIES AUX ACTIVITES DE SERVICE	175 000 000
735	IMPOTS ET TAXES SECTORIELS	341 000 000
738	AUTRES IMPOTS ET TAXES	1 060 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 942
Détail par articles	B 943

CHAPITRE 942 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	82 516 418 761
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	82 516 418 761
	RECETTES	

CHAPITRE 943 - OPERATIONS FINANCIERES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	28 879 801 239
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	28 879 801 239
	RECETTES	

(1) 661 et 76 uniquement servi en opérations réelles ; le rattachement de fin d'exercice par mouvement d'ordre budgétaire figure au chapitre 946

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 944
Détail par articles	B 945

CHAPITRE 944 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 945 - PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	400 000 000
603	VARIATION DES STOCKS (APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES)	400 000 000
	RECETTES	2 476 270 000
603	VARIATION DES STOCKS (APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES)	400 000 000
781	REPRISES S/AMORTISS, DEPRECIAT ET PROVIS (A INSCRIRE DANS PRODUITS FONCT	2 076 270 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (1)	
	RECETTES (2)	
	<i>Reprise sur autofinancement</i>	
	<i>Transfert de charges</i>	

(1) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT 95 DEPENSES SANS REALISATIONS	B 953

DEPENSES

953
<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>
Vote de l'assemblée délibérante

IV - ANNEXES
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	20 944 119 487	20 728 184 329
RECETTES	20 944 119 487	20 728 184 329
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	43 477 598 278	43 856 807 033
RECETTES	43 477 598 278	43 856 807 033

II - BUDGET ANNEXE 02 : Budget reverse Exercice 2018

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
RECETTES		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	65 846 291 155	69 749 675 465
RECETTES	65 846 291 155	69 749 675 465

II - BUDGET ANNEXE 03 : Budget repartit Exercice 2018

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
RECETTES		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	122 377 410 000	120 410 690 000
RECETTES	122 377 410 000	120 410 690 000

IV - ANNEXES		
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		
III - PRESENTATION GENERALE		
SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	20 944 119 487	20 728 184 329
RECETTES	20 944 119 487	20 728 184 329
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	231 701 299 433	234 017 172 498
RECETTES	231 701 299 433	234 017 172 498
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	252 645 418 920	254 745 356 827
TOTAL GENERAL DES RECETTES	252 645 418 920	254 745 356 827

(1) budget précédent, c'est à dire budget cumulé (BP+BS+DM)

IV - ANNEXES
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION
ETATS DES METHODES UTILISEES

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

Intitulé	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
TOTAL		B 1		A 2
<i>ICNE de l'exercice/emprunts</i>	6611		1688	
<i>VNC des immobilisations cédées</i>	675		21...,26	
<i>Plus-values de cession</i>	676		19	
<i>Amortissements</i>	68		28	
<i>Transformation d'un prêt en subvention</i>	6748		274	
<i>ICNE N-1 contrepassés sur prêts</i>	762		2768	
<i>Autres...</i>	...		...	
Virement de section à section (D953=R951)	953		951	

Intitulé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
TOTAL		A 1		B 2
<i>ICNE de l'exercice/prêts</i>	2768		762	
<i>ICNE N-1 contrepassés/emprunts</i>	1688		6611	
<i>Reprises sur dotations et subventions</i>	10...,139		777	
<i>Moins-values de cession</i>	19		776	
<i>Travaux en régie</i>	21...,23		72	
<i>Réintégration des amortissements</i>	28		7811	
<i>Autres...</i>	...		...	

(1) Les dépenses de fonctionnement (B 1) sont égales aux recettes d'investissement en (A 2); les dépenses d'investissement (A 1) sont égales aux recettes de fonctionnement en (B 2)

IV - ANNEXES
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE ET DOTATIONS

DOTATIONS VERSEES AUX COLLECTIVITES			
Type de collectivités		Investissement	Fonctionnement
Provinces	Province Sud	1 764 739 520	28 401 276 650
	Province Nord	1 764 739 520	18 176 817 056
	Province des Îles	882 369 760	10 224 459 594
Communes - FIP		827 221 650	19 853 319 600
Nouvelle-Calédonie			28 401 276 650

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - PRETS (1) - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Objet de la provision	Date de constitution de la provision	Montant de la provision au 31/12/2017	provision constituée au BP 2018	Utilisation ou reprise au BP 2018	montant de la provision après BP 2018
Provisions pour créances irrécouvrables			5 949 742 407	0	0	5 949 742 407
		27-sept.-2016	5 949 742 407		0	5 949 742 407
Provisions pour risques et charges			7 144 500 000	0	2 076 270 000	5 068 230 000
		27-sept.-2016	7 144 500 000		2 076 270 000	5 068 230 000
TOTAL GENERAL			13 094 242 407	0	2 076 270 000	11 017 972 407

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - DEPENSES	

DETAIL PAR ARTICLES - DEPENSES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
	DEPENSES TOTALES (I)=A+B+C+D			
	HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (A)			
	Autres dépenses financières (sous-total) (B)			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
139	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
	<i>Transferts entre sections = C+D</i>			
	<i>Reprise sur autofinancement antérieur (C)</i>			
	<i>Charges transférées (D) = E+F+G</i>			
	<i>Travaux en régie (E)</i>			
	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)</i>			
	<i>Stocks et en-cours (G)</i>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

Détail des comptes 16449 et 166 en dépense

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
	Total			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - RECETTES	

DETAIL PAR ARTICLES - RECETTES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)= a+b+c+d				
Ressources propres externes (a)				
Autre recettes financières (b)				
138	AUTRES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
2...	Immobilisations			
954	PRODUITS DE CESSIONS			
Transferts entre sections (c)				
951	VIREMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (d)			

	Déficit (I)-(III)	Excédent (III)-(I)	Résultat hors charges transférées = III-II
Solde des op.financières			

	Montant
Dépenses financières (I)	
Recettes financières (III)	
Solde (recettes-dépenses) (3)	+
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(3)(4)	+

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Indiquer le signe algébrique..

(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de de l'assemblée délibérante
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
Total				

IV - ANNEXES 1 BIS
ETAT DU PERSONNEL PERMANENT DE LA REGIE DES TABACS

CORPS OU EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIFS AU BS 2017				EFFECTIFS AU BP 2018		
		Postes budgétaires	Effectifs réels			-	+	Postes budgétaires
					postes vacants			
FILIERE ADMINISTRATIVE		5	5		0	0	0	5
Adjoint administratif	C	3	3	Adjoint administratif	0			3
Rédacteur	B	2	1	Ingénieur	0			2
			1	Rédacteur				
STATUTS SPECIAUX		1	1		0	0	0	1
Convention collective	O	1	1	Non Titulaire	0			1
TOTAL		6	6		0	0	0	6

IV - ANNEXES
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES
ARRETE - SIGNATURE

RAPPEL DES DECISIONS PROVINCIALES PRISES EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES

Libellé	Bases notifiées (si connues à la date du vote	Variation des bases (N-1)	Plafond fixé par le congrès de la Nouvelle-Calédonie	Taux appliqués par décision de l'Assemblée de province	Variation de taux provincial/N-1	Produit voté par l'Assemblée de province	Variation du produit/N-1
Taxe provinciale sur les communications téléphoniques		%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur les contributions téléphoniques		%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur les patentes		%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur la contribution foncière		%	%	%	%		%
Total des contributions directes							
Centimes additionnels sur les droits d'enregistrement		%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur les droits de licence		%	%	%	%		%
Total des contributions indirectes							
TOTAL GENERAL							

ARRETE - SIGNATURE

Présenté par le gouvernement ou le président, Ale..... Le président du gouvernement ou le président de l'Assemblée de province Délibéré par le congrès ou l'Assemblée de province , réunie en séance..... A.....le..... Les membres du congrès ou de l'Assemblée de province Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission au haut commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, le et de la publication le A....., le/...../.....	Nombre de membres en exercice..... Nombre de membres présents..... Nombre de suffrages exprimés..... VOTES : Pour..... Contre..... Abstentions..... Date de convocation :/...../.....
---	---